

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 283

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et d'un membre du Conseil économique, social et environnemental désigné par le président de cette assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à modifier la composition de la commission administrative.